

Manifeste pour l'usage libre des acides organiques en apiculture

Nous soignons nos abeilles parasitées par varroa depuis le début des années 80 avec des produits d'origine naturelle (acide oxalique, formique, lactique...), déjà présents dans le miel et reconnus pour ne pas laisser de résidus. Les protocoles d'utilisation et les études sur l'efficacité de ces traitements, des alternatives à la chimie de synthèse, ont été développés grâce à un travail très étroit entre la recherche et les apiculteurs-trices, et notamment avec nos organismes techniques : ADAs (Association de Développement de l'Apiculture) et ITSAP (Institut Technique et Scientifique de l'Abeille et de la pollinisation).

Ces produits sont aujourd'hui utilisés par tous les apiculteurs-trices en bio et une grande partie des apiculteurs-trices en conventionnels.

Or depuis 2015 nous sommes dans l'illégalité alors que notre ambition et notre volonté sont de protéger nos animaux, notre environnement et la santé humaine.

Des laboratoires se sont appropriés ces recherches pour développer des médicaments contenant ces molécules et ont obtenu des autorisations de mise sur le marché (AMM).

Contrairement aux substances que nous utilisons, les médicaments autorisés posent des problèmes importants d'efficacité, de praticité et peuvent parfois provoquer des dégâts sérieux sur nos abeilles et nos reines en particulier.

Fin 2020, le Ministère de l'agriculture nous rappelle que "lors d'un traitement illégal par un apiculteur, la mise à mort des animaux ayant reçu le produit et la destruction des produits de la ruche doit être ordonnée".

Ce qui pourrait passer pour un rappel à la loi par le Ministère relève de l'abus de pouvoir. Nous, apiculteurs-trices, avons mis au point toutes ces techniques de lutte contre ce parasite. Nous n'avons pas attendu les laboratoires pharmaceutiques car sinon nous n'existerions plus.

Plus grave, les expérimentations des ADAs effectuées sur nos ruches et visant à rechercher de nouvelles techniques pour traiter varroa sont de ce fait interdites.

La vulgarisation et la diffusion des résultats du travail de recherche déjà effectué sont aussi interdites.

Alors,

Parce que nous voulons pouvoir travailler avec des produits simples et naturels, reconnus pour leur efficacité ;

Parce que nous voulons continuer à expérimenter dans nos ruchers, encadrés par nos ADAs, comme nous le faisons depuis des années ;

Parce que nous voulons que nos associations de développement puissent continuer de repérer, tester et diffuser des techniques innovantes mises au point dans nos exploitations ;

Parce que nous voulons continuer à partager le fruit de ces expérimentations, par le biais de formations, de documentations techniques...

Nous, apiculteurs et apicultrices, comme les éleveurs des autres filières animales contraints à l'illégalité lorsqu'ils préfèrent les plantes aux produits pharmaceutiques de synthèse :

- exigeons que nos pratiques soient légalisées ;

- appelons nos organisations techniques et syndicales à rejoindre le collectif "Plantes en élevage" pour demander à l'État de définir en urgence un nouveau cadre réglementaire spécifique pour mettre un terme à cette situation.